

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPERTISES-TYPES DE VHC. A MOT.

Catégorie	Marque	Désignation du type / Signe de reconnait.	Ordre de type
Voiture automobile légère	RENAULT	R 2101 - DAUPHINOISE	N° 2016

Moyens de reconnaissance du type Désign. "R 2101" à droite, sur avant, sur plaquette constr. (forme losange)
 No de châssis frappé A droite, s/partie sup. de l'avant, sur plaquette constr. (forme losange)
 No de moteur frappé A droite, à l'arrière du bloc-moteur sous la pompe à essence, s/plaquette constructeur
 Constructeur du châssis) Régie nationale des Usines RENAULT, 8 - 10 Av. Emile Zola, BILLANCOURT (Seine) F
 Constructeur du moteur

MOTEUR RENAULT Dauphine Marque et type 670 - 2 Genre En ligne, vertical OHV Carburant Essence Nombre cyl. 4 Temps 4 Alésage 58 mm. Course 80 mm. CV-impôt 4,306 Cylindrée totale 845,48 cm ³ CV. frein 24 Refroidissement Eau Empl. du moteur A l'avant	CHASSIS Nombre d'essieux 2 Entraînement sur roues arrière 1. Frein A pied : Hydraulique, à expansion, sur toutes les 4 roues. 2. Frein A main: Mécanique, à expansion, à câble, sur roues arrière. 3. Frein - Frein de remorque - Direction A gauche - A vis et galet tournant Crochet de remorque - Nombre de vit. avant 3 Vit. en 1 ^{re} vit. en prise dir. 100 km/h.	CARROSSERIE Constructeur RENAULT BILLANCOURT Genre / Forme Fourgonnette Nombre de portes 2 + 1 arrière Nombre de places ass. Total 2 Avant 2 Milieu - Arrière - Nombre de places debout - Pour motos: Siège arrière - Sidocar -
--	---	---

POIDS ET PNEUMATIQUES	Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler	kg.	kg.	- kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 RE)	kg.	kg.	- kg.
Poids maximum garanti par le fabricant	kg.	kg.	1160 kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler)	355 kg.	360 kg.	715 kg.
Charge utile <u>y compris occupants</u>	kg.	kg.	445 kg.
Poids maximum garanti du train routier (camion / remorque)			- kg.
Pneumatiques: Dimension	145 x 400 MICHELIN Pilote		simples / XXXXX
Capacité de charge (par pneu (*) kg.) par essieu (*) kg.	(*) kg.	(*) kg.	

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

6 V

C I B I E

Syst. antichoc Amputes Bilux à cullier

Phares: Marque 2, dans les phares

Feux rouges (2, catadioptrés (rouge) 2, électriques, à gauche et à droite

Feux stop 1, cabling, à gauche

Eclairage du No. de contr. 2, centre vhc. sous porte chargé. 2x1

AV. dans les ailes (blanc) (** Emplacement

Latéralement au milieu = Derr. portes AV-BI.

Essui-glace AR-A gauche et à droite (orange) AR-Roge.

Avertisseur 1, électrique (1 ton)

Rétroviseurs: 2, à gauche et à droite, à l'ext. du vhc.

Phares: Marque

C I B I E

Syst. antichoc Amputes Bilux à cullier

Feux de position 2, dans les phares

Feux rouges (2, catadioptrés (rouge) 2, électriques, à gauche et à droite

Feux stop 1, cabling, à gauche

Eclairage du No. de contr. 2, centre vhc. sous porte chargé. 2x1

AV. dans les ailes (blanc) (** Emplacement

Latéralement au milieu = Derr. portes AV-BI.

Essui-glace AR-A gauche et à droite (orange) AR-Roge.

Avertisseur 1, électrique (1 ton)

Rétroviseurs: 2, à gauche et à droite, à l'ext. du vhc.

DIMENSIONS

1160 mm. avant

Voie { arrière

1160 mm. arrière

1160 mm.

1430 mm.

Largeur hors-tout AV. 1400 AR.

2350 mm.

31730 mm.

1540 mm.

195 mm.

920 mm.

- mm.

- mm.

8,38 m.

8,28 m.

Diamètre de braquage ext. gauche

Crochet de remorque (port à faux)

Crochet de remorque (haut, cap. sol)

Porte à faux, arrière

Garde au sol

Hauteur (non chargé)

Longueur hors-tout

Empiètement

1190 mm. / 1400 mm.

Longueur du pont de charge

990 mm.

Hauteur Intérieur

Hauteur du pont dep. la sol

Ridelles (hauteur)

Porte à faux surft. chargement

600 mm.

OBSERVATIONS

(*) selon garantie MICHELIN du 19.3.1954

Roue de réserve: Afin d'éviter un trop grand porte à faux de la surface de chargement, il y a lieu de monter la roue de

réserve latéralement.

Mesure du bruit: A 7 m latéralement

Au régime max. d'utilisation (4000 t/min.) = 79 - 80 Phons

Tuyau d'échappement dirigé horizontalement vers l'arrière jusqu'au

profil arrière du vhc.

MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (col. rs)

(**) Indicateurs de direction: Les clignoteurs arrières (orange) sont

montés par l'importateur.

1) Pointe du capot moteur: Dangereuse - Doit être enlevée et

remplacée par un dispositif correspondant aux directives de la

Circ. DFJP. du 16.3.1956.

2) Dispositif de protection derrière le conducteur: Monter un tel

dispositif (Paroi, grille ou stalaitre)

Lieu et date de l'expertise-type

La commission d'expertises-types

GENEVE, le 4.9.1956